

"L'union politique européenne: Impasse ... ou nouveau départ ?" dans Courrier socialiste européen (Mai 1962)

Légende: En mai 1962, après l'échec de la conférence des ministres européens des Affaires étrangères à Paris, Fernand Dehousse constate, dans le mensuel Courrier socialiste européen, les profonds désaccords des Six sur la question de l'Europe politique.

Source: Courrier socialiste européen. 1962, n° 7. Luxembourg: Service de presse du Bureau de liaison des partis socialistes des pays membres des Communautés européennes et du Groupe socialiste du Parlement européen.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"1_union_politique_europeenne_impasse_ou_nouveau_depart_"_dans_courrier_socialiste_europeen_mai_1962-fr-a0bc1aa2-76ad-4490-a74d-cdd62ba9d6ec.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

L'union politique européenne :

IMPASSE... OU NOUVEAU DEPART ?

par Fernand DEHOUSSE.

La Conférence que les Six Ministres des Affaires Etrangères ont tenue à Paris le 17 avril ne s'est pas terminée par un succès...

Aucun accord en bonne et due forme n'est intervenu sur aucun point, même sur ceux que les conversations antérieures paraissaient avoir résolus. On pense au respect du statut des Communautés existantes et à la détermination de ne concevoir la défense des Six que dans le seul cadre de l'O.T.A.N., deux orientations politiques que l'on croyait désormais en dehors du champ de la controverse.

De son côté, la perspective d'une révision obligatoire au bout de trois ou quatre ans a bien été évoquée, mais sans que, semble-t-il, toutes ses implications aient été tirées au clair et toutes les réticences dissipées.

Aucun texte de traité n'est donc en vue et pour la première fois depuis longtemps, les Six se sont séparés sans même convenir d'une date ferme pour leur prochaine rencontre.

Une situation préoccupante se trouve ainsi créée. Celle d'un vide politique européen, a-t-on dit. Un vide au bord duquel s'affrontent des thèses entre lesquelles il faudra bien jeter un pont si l'on veut que l'œuvre de construction européenne ne connaisse pas, comme au lendemain du rejet de la C.E.D., un sérieux temps d'arrêt.

La position belgo-néerlandaise a été l'événement majeur et la pierre d'achoppement de la Conférence de Paris.

On en a donné de multiples interprétations. La plus courante est celle qui impute aux deux pays une double crainte, être dupes deux fois en acceptant un traité de simple coopération européenne sans posséder la certitude que la Grande-Bretagne adhèrera au Marché Commun et, par la suite, à l'union politique projetée.

Certains sont cependant allés plus loin. Ils ont pris prétexte d'une déclaration attribuée à P.-H. Spaak et selon laquelle il ne signerait pas non plus un vrai traité d'intégration en dehors de la participation britannique.

Les deux données sont évidemment du domaine de l'hypothèse, car jusqu'ici, la position du Foreign Office, qui vient d'être réaffirmée par M. Heath, est nettement plus proche de l'Europe de la coopération que de l'Europe de l'intégration.

Peut-être P.-H. Spaak s'est-il inspiré en l'occurrence d'une conception de Ministre belge plutôt que de la ligne de conduite européenne à laquelle il nous a accoutumés. La Rue de la Loi ne s'est pas pleinement adaptée encore au binôme franco-allemand. Elle ne redoute plus les chocs violents, mais elle appréhende l'hégémonie. Elle se tourne donc tout naturellement vers la Grande-Bretagne comme vers un arbitre et un garant. Les Pays-Bas font de même, pour des raisons sensiblement analogues.

Pourtant nous sommes loin d'un axe Paris-Bonn à l'intérieur du groupe des Six ! A preuve les oppositions qui faillirent compromettre, en janvier, à propos de la politique agricole, le passage de la première à la deuxième phase du Marché Commun...

Quoi qu'il en soit, toute attitude négative comporte en elle-même un risque. Elle confirme ou peut confirmer l'Est dans sa conviction que les contradictions européennes sont décidément insurmontables et que le grand rapprochement politique qui doit couronner l'œuvre entreprise n'est pas près de s'accomplir. De nouvelles

crises pourraient un jour ou l'autre sortir de là.

C'est le point faible de la position belgo-néerlandaise et c'est aussi celui du manifeste récemment publié par d'importantes personnalités allemandes, parmi lesquelles M. von Brentano et notre ami Mommer.

Ce document a une portée plus doctrinale que la thèse Spaak-Luns et l'on n'y retrouve pas l'écho des préoccupations propres aux petits pays. Mais quand il limite le choix des Six à un traité de coopération ou un traité d'intégration, il pose le problème en termes tels qu'un procès-verbal de carence apparaît de nouveau à l'horizon, étant donné que plusieurs des six pays ne voudront pas, et pour cause, de la seule coopération tandis que, du côté français, c'est l'intégration que l'on repoussera.

Ce dialogue de sourds peut durer longtemps. En réalité, il ne prendra fin que si chacun se décide à y mettre du sien.

Le moment est arrivé où la diplomatie française doit se rendre compte que sa thèse de l'Europe des Patries n'a aucune chance de l'emporter.

Elle a contre elle le sens de l'histoire qui, en Europe, ne prend pas cette direction là. Elle est au surplus impuissante à réaliser ses propres fins, car elle se ramène à une pure coopération intergouvernementale assortie de la règle de l'unanimité, technique dont toute une expérience a mis en lumière les insuffisances et, dans la meilleure hypothèse, les lenteurs.

La solution semble bien être dès lors de chercher une issue non pas dans un "juste milieu" qui serait ici aussi vague que verbal, mais dans une procédure qui est en train de faire ses preuves, celle de la mise en place du Marché Commun.

Au lieu d'envisager une révision à terme dont on n'aperçoit ni l'objet précis ni les conséquences exactes, pourquoi ne pas emprunter au traité de Rome son système de phases, de délais et de compétences progressivement élargies ?

Le début pourrait être modeste et le premier délai assez long. L'essentiel est que l'Europe politique se décide à démarrer, à prendre un nouveau départ. Le reste viendra par surcroît, en fonction des résultats.

Pour ce qui est de la Grande-Bretagne, dont l'adhésion est souhaitée par tous les bons Européens, elle retrouverait, dans cette approche empirique du problème, des conceptions et des méthodes qui lui sont familières et qui rendraient sa participation à l'union politique plus aisée.

Le rapport de M. Plevin avait proposé et le Parlement Européen unanime avait adopté, en décembre, une formule que l'on pourrait reprendre et qui éliminait toute manœuvre : limiter aux Membres des Communautés l'entrée à l'union politique et en même temps, faire de cette entrée un droit, jouant automatiquement, sans vote, dès qu'il est réclamé.

De cette manière, les pourparlers pourraient être renoués sans retard et l'amorce de l'union politique ne serait pas reportée à une assez lointaine échéance (trois ans environ, si l'on additionne le temps qui s'écoulera avant l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun, puis de nouvelles négociations à sept).

On ne le répétera jamais assez, le danger pour la construction européenne est là, il est dans un méandre de complication que l'opinion saisit mal et dans un ajournement synonyme d'impuissance.

Espérons que les hommes politiques responsables le comprendront tous, même si, provisoirement, les doctrines n'y trouvent pas tout à fait leur compte.